

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2010

DELIBERATION n°2009-062

Nombre de membres au Conseil municipal :	29
en exercice :	29
qui ont pris part à la délibération :	27
Date de convocation :	
22 juin 2010	

L'an deux mille dix, le 28 juin à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA Isabelle GULGLIELMO, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Jérôme MAGNIN qui a donné pouvoir à Mme Catherine LE BAS, M Yves PICHON qui a donné pouvoir à Mme Mireille PERINEL, Mlle Sophie FAUCON-BIGUET qui a donné pouvoir à M Luc MOREAU, M Pierre TERRAES qui a donné pouvoir à Mme Isabelle GULGLIELMO

Absente : Mme Houria LATRECHE, Mme Maud BLANCHARD

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Florence LOMBARD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Rapporteur : Mireille PERINEL**

---

Objet : **FINANCES - BUDGET COMMUNE 2010 -**

**DECISION MODIFICATIVE n°01**

---

Mme Mireille PERINEL explique qu'il convient de voter une décision modificative concernant le budget principal, en raison de nouveaux éléments, de façon à régulariser différents comptes en investissement et en fonctionnement.

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- ADOPTE la décision modificative n°01 du budget PRINCIPAL 2010 où les comptes s'équilibrent comme le montre le document ci-annexé.

**VOTE : PREND ACTE**

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
le 29 juin 2010

**Acte certifié exécutoire** depuis son  
dépôt à la préfecture le  
et sa publication le

**Le Maire**

**Yannik OLLIVIER**